

## L'Année du bénévolat économique Un engagement singulier

**FRANCE INITIATIVE VEUT CONNAÎTRE EN PROFONDEUR LE PROFIL ET LES MOTIVATIONS DE SES BÉNÉVOLES POUR MIEUX RECONNAÎTRE LEUR ACTION ET EN RECRUTER DE NOUVEAUX. EXPLICATIONS.**

L'année 2008 sera donc à France Initiative celle du « bénévolat économique ». La juxtaposition des deux termes, propre au mouvement, est originale. Elle permet de désigner toutes les formes d'engagement bénévole de professionnels de l'entreprise au sein des plateformes. Leur rôle est varié : ils peuvent être élus de l'association, parrains, membres de comité d'engagement ou mener des actions dans d'autres domaines (l'accueil de porteurs de projets, l'accompagnement, le recrutement de parrains, la gestion, la communication, etc.). Leur origine est diverse : ils peuvent être chefs d'entreprise ou l'avoir été, experts-comptables ou avocats, cadres de banques ou de grandes entreprises, et représenter leur employeur tout en s'engageant personnellement. Les uns sont actifs, les autres sont retraités. Tous donnent du temps et apportent leurs expériences et leurs compétences. « Il s'agit d'un engagement singulier, bien différent des autres formes de bénévolat dans le secteur social, humanitaire ou caritatif. Car il nécessite une connaissance très approfondie de la petite entreprise et des conditions de la création ou de la reprise, tout en impliquant l'adhésion à un mouvement, construit autour de valeurs », expliquait récemment Bernard Brunhes devant une assemblée de rotariens. De cet engagement, on sait finalement peu de choses aujourd'hui, si ce n'est son importance quantita-

tive : 12 600 personnes apportent leur appui à l'action des plateformes. D'où l'idée, à l'âge de la maturité qu'a atteint le réseau, de mieux en prendre la mesure, d'en connaître les contours et les ressorts. Bref, de prendre le temps de la réflexion avant d'imaginer les actions à entreprendre pour mieux répondre aux besoins des plateformes... et à ceux des bénévoles eux-mêmes. De là est née la volonté de faire de 2008 l'Année du bénévolat économique.



*Cœuvre de Fabienne Petit, ce trophée, destiné aux bénévoles fondateurs de Val de Drôme Diois Initiative, illustre la carte de vœux 2008 du mouvement.*



*Jean-Pierre Lucas, vice-président de Nantes Initiative, préside le comité de pilotage de l'Université 2008.*



**L'Université 2008 est accueillie à Azay-le-Rideau, les 6 et 7 mai, par Centre Initiative, qui a mobilisé l'appui du conseil régional Centre, du conseil général d'Indre-et-Loire, de la communauté de communes d'Azay-le-Rideau, de la Caisse des Dépôts et d'autres partenaires privés. L'assemblée générale de France Initiative se tiendra sur place, le 6 mai au matin. Le reste des deux jours sera consacré aux travaux sur le bénévolat économique. Une soirée festive aura lieu le 6 au soir, au château d'Azay-le-Rideau.**

## L'Université sera un temps fort de l'Année

**Pourquoi faire du bénévolat économique le thème de l'Université 2008 ?**

**JEAN-PIERRE LUCAS :** La première Université France Initiative, qui s'est déroulée à Arles en novembre 2006 autour du Projet stratégique, a été une réussite, même si on aurait pu espérer plus de participants. Elle a été très riche sur le fond et au plan des échanges interpersonnels et de la convivialité. Il a été décidé à Arles de renouveler cette occasion tous les deux ans. À partir du moment où France Initiative avait choisi de faire de 2008 l'Année du bénévolat économique, il était cohérent de consacrer l'Université à ce thème très important pour le mouvement.

**Que peut-on en attendre concrètement ?**

L'Université sera un temps fort de l'année, mais pas le seul. Depuis que la décision a été prise, le comité de pilotage que je préside a pour vocation de préparer l'organisation de cette rencontre au plan matériel et quant à son contenu. Il nous est vite apparu qu'il fallait nourrir les réflexions par un retour du terrain. D'où les deux études que nous menons et dont les résultats seront dévoilés à Azay-le-Rideau. D'ici là, nous avons à recueillir les bonnes pratiques des plateformes autour du bénévolat. Il ne sert à rien de réinventer des dispositifs ou des approches qui marchent déjà ! Les échanges et débats de l'Université, notamment dans les différents ateliers, déboucheront sur des plans d'action qui seront démultipliés d'ici à la fin de l'année. L'enjeu est simple à formuler, mais complexe à réaliser : il s'agit de mieux utiliser les compétences des bénévoles, de les valoriser, de mieux les associer à nos actions et d'en recruter de nouveaux ! Et nous imaginons d'organiser à la fin de l'année un événement qui puisse se décliner au niveau local, régional et national, et qui concrétise notre démarche.

**Quel serait le signe d'un succès ?**

Nous étions 130 à Arles ; nous aimerions réunir 300 personnes à Azay-le-Rideau ! C'est un pari ambitieux. Il faut que les permanents des plateformes incitent leurs élus et leurs bénévoles à participer. Je le répète : cette Université est ouverte à tous les membres du mouvement. Nous avons déjà des signes qui nous font penser que les plateformes vont venir en nombre. Or nous ne pourrions pas dépasser 350 personnes. Il ne faut donc pas tarder à s'inscrire ! J'en profite aussi pour rappeler que notre comité de pilotage est ouvert à tous ceux qui veulent apporter leur contribution à la réussite de cette Université.

suite de la p.1 L'Année du bénévolat économique



## Le ressenti des bénévoles

La deuxième Université France Initiative, qui se tiendra les 6 et 7 mai à Azay-le-Rideau, sera entièrement consacrée à ce thème (lire l'entretien avec Jean-Pierre Lucas). Elle sera nourrie par des études et un sondage. Un questionnaire a été envoyé à toutes les plateformes France Initiative, à charge pour le président et le bureau de chacune de répondre avant le 18 janvier prochain. « Il n'est pas encore trop tard pour le faire ! », lance Sabine Hamot, chef de projet Université à la tête de réseau, qui invite les plateformes à renvoyer leurs réponses sans tarder.

Ce questionnaire permettra de dresser un véritable profil des bénévoles. Il sera complété par une grande étude qualitative, confiée à

**L'Université est ouverte à tous les membres de France Initiative (permanents et bénévoles), ainsi qu'aux partenaires nationaux du mouvement.**

la Fonda (Fondation pour la vie associative). Son objet : recueillir le ressenti des bénévoles eux-mêmes. Ce sera fait sous la forme de réunions collectives et d'entretiens individuels. Six groupes sont organisés dans six régions différentes (élus, parrains, membres de comité d'agrément, bénévoles représentants d'une structure, salariés, interrogés sur leurs relations avec les bénévoles). Enfin, les résultats d'un sondage Ifop permettront de connaître l'opinion de chefs d'entreprise, en dehors de France Initiative, sur leur éventuel engagement dans une action de bénévolat économique. Autre chantier, menée par la commission éthique : l'élaboration d'un projet de charte du bénévolat qui sera, lui aussi, présenté à Azay-le-Rideau.

Les ateliers de l'Université seront évidemment alimentés par l'expérience des plateformes en matière d'accueil et de recrutement de nouveaux bénévoles, de valorisation ou de reconnaissance des bénévoles, de parrainage... D'ici au mois de mai, une première collecte de ces pratiques doit être réalisée. L'Année du bénévolat économique ne s'arrêtera pas le 7 mai. Au contraire. Les travaux

de l'Université auront pour objet de débattre, mais aussi de dégager des propositions d'actions à engager ensuite. L'idée d'une journée (ou d'une semaine) organisée en fin d'année par France Initiative autour du bénévolat économique a d'ores et déjà émergé. Elle permettrait de combiner des événements montés

par les plateformes et d'autres menés à l'échelle régionale et nationale. Ils donneraient de la visibilité et des perspectives à ce travail d'une année, qui sera poursuivi au-delà de 2008. ■



jean-pierre.lucas@numericable.fr  
Pour s'inscrire à l'université d'été en ligne :  
[www.france-initiative.fr/universite2008/](http://www.france-initiative.fr/universite2008/)



## Aquitaine Un fonds régional pour la reprise dans l'hôtellerie

DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2008, PÉRIGORD INITIATIVE GÈRE UN NOUVEAU FONDS RÉGIONAL, AQUITAINE TRANSMISSION TOURISME.

**D**oté de 140 000 euros par an, ce fonds est destiné à abonder les prêts d'honneur des plateformes d'Aquitaine et des associations du réseau Entreprendre, attribués sur des projets de reprise dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie. 15 000 euros par prêt d'honneur pourront être mobilisés et venir s'ajouter à un prêt d'honneur initial d'au moins 10 000 euros. Une dizaine de dossiers par an devraient en bénéficier. Ce nouveau fonds est financé par le conseil régional d'Aquitaine (à hauteur de 100 000 euros) et par la Caisse des Dépôts (40 000 euros). Les comités d'agrément qui attribuent ces prêts d'honneur sont ceux des plateformes, à la différence près qu'ils accueillent en leur sein, pour l'examen de ces dossiers, un représentant du comité départemental du tourisme (CDT) et un représentant de la

direction des services vétérinaires. « C'est au moment des opérations de reprise que le non-respect des normes d'hygiène et de sécurité est le plus susceptible de faire fermer des établissements. En intégrant leurs représentants dans les comités d'agrément, on sécurise l'opération », explique François Gaudet, directeur de Périgord Initiative. Ce nouveau fonds démultiplie à l'échelle régionale le principe du fonds départemental Astre, mis en place à l'initiative de Périgord Initiative. Doté de 800 000 euros par le conseil général, la Caisse des Dépôts, le Feder et Périgord Initiative, il intervient sur le seul département de la Dordogne et porte, lui aussi, sur les opérations de reprise dans le secteur de l'hôtellerie. Depuis 2004, il est intervenu sur une quarantaine de dossiers. ■

## ENTREPRENDRE AU FÉMININ



## Les leviers de la réussite

**FRANCE INITIATIVE ET SES PARTENAIRES POURSUIVENT LEURS ANALYSES DES OBSTACLES QUI LIMITENT LA CRÉATION D'ENTREPRISES PAR LES FEMMES : ELLES CONFIRMENT LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL APPROFONDI EN AMONT DE LA CRÉATION.**

Après les créatrices elles-mêmes, puis les plateformes<sup>1</sup>, c'était au tour des partenaires d'être interrogés en 2007 sur leur vision de la création d'entreprises par les femmes et des éventuels obstacles qu'elles rencontrent. France Initiative, le Service des droits des femmes et les Caisses d'épargne ont souhaité mener une étude-miroir auprès de chargées de missions départementales aux droits des femmes (CMD), de banquiers (CIC, Caisses d'épargne, Crédit agricole, Banque populaire) et de présidents de plateformes. Objectif : déboucher sur des pistes concrètes d'amélioration qui permettraient de développer l'entrepreneuriat féminin. Trente-six interviews ont ainsi été réalisées dans six régions<sup>2</sup>.

### Lever les difficultés

Premier constat : présidents de plateformes et banquiers déclarent ne pas

faire de différence entre un projet porté par un homme et celui d'une femme. « Il n'y a pas de discrimination dans les procédures d'accompagnement et de financement. Cela se mesure par le taux d'hommes et de femmes qui reste constant tout au long des étapes du processus », observe Marc Ollagnon, adjoint à la déléguée générale de France Initiative. Les CMD évoquent néanmoins des différences d'approche qui leur ont été rapportées par des créatrices accompagnées... Toujours est-il que les femmes restent minoritaires : les banquiers et les plateformes partagent ce constat, confirmant ainsi les statistiques nationales.

Deuxième enseignement : les acteurs admettent que les femmes peuvent rencontrer des difficultés, non pas du fait de leur sexe, mais parce que leurs projets présentent plus de risques potentiels. Elles créent plus souvent par défaut, pour échapper à la précarité ou au chômage ; elles se concentrent sur quelques secteurs (commerces, services à la personne), où la concurrence est

forte ; enfin, elles doivent gérer les charges familiales, sans toujours avoir l'aide de leur conjoint. Les CMD perçoivent plus ces difficultés que les présidents de plateformes et les banquiers ; ces derniers, ne faisant pas de différence dans l'évaluation des projets au regard du genre, ne voient donc pas toujours la nécessité de promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

Il y a un équilibre délicat à trouver, selon les auteurs de l'étude, pour inciter et aider les femmes, sans faire de discrimination. Celle-ci serait rejetée par les femmes, comme l'a montré l'étude précédente et « risquerait d'être contreproductive ». Les auteurs de l'étude recommandent une « promotion de l'entrepreneuriat féminin qui s'attaque plutôt aux difficultés que peuvent rencontrer les porteuses de projets : aider les profils "par défaut" (moins qualifiés, projets moins construits) ; promouvoir les secteurs et métiers dans lesquels les femmes sont nombreuses, mais aussi féminiser ceux qui restent très masculins ; aider les porteurs à concilier vie d'entrepreneur et vie personnelle ». Ils préconisent enfin de développer les partenariats entre les acteurs pour mieux orienter et accompagner les femmes à chaque étape de la création.

### Pistes

Cette voie du partenariat est celle qui est suivie. Au niveau national, le partenariat entre France Initiative et le Service des droits des femmes, amorcé dès 2003, a été renforcé en 2006. Une centaine de plateformes sont aujourd'hui subdéléguées du FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes), dont la promotion est faite localement par les chargées de mission aux droits des femmes.

Par ailleurs, France Initiative se rapproche du Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF) et un accord devrait être signé en 2008. Le CNIDFF, habilité par l'État, dispose d'un réseau de centres d'information (CIDFF) présents sur le territoire. « Ils connaissent bien les problématiques de temps de vie, d'insertion sur le marché du travail, par le biais du salariat ou de la création d'entreprises. Leurs modules de sensibilisation à la création et à la conciliation des temps pourraient bénéficier aux bénévoles et aux permanents des plateformes. Nos plateformes pourraient inviter des membres du CIDFF à leurs comités d'agrément. Nous pouvons organiser ensemble des parcours de créatrices », indique Marc Ollagnon. « Notre volonté

1. Voir Lettre n° 106 (février 2006) et Lettre n° 116 (mars 2007).  
2. Aquitaine, Auvergne, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Centre, Paca. Étude menée par BVA Reason Why.

Le nouveau  
visuel du FGIF.



est de nous rapprocher des grands réseaux spécialisés dans l'approche par genre pour améliorer l'accompagnement.» Des contacts ont été pris avec l'association Femmes dirigeantes et avec la Fédération nationale Actif (conjoints de travailleurs indépendants). En 2008, un groupe de travail avec le Service des droits des femmes et les Caisses d'épargne devrait voir le jour. Composé d'opérationnels (CMD, bénévoles des plateformes, conseillers bancaires), il planchera sur des actions à mener et sur des expérimentations. Parmi les idées avancées : la création de clubs de créatrices, assu-

rant un meilleur suivi post-création. « Cela permettra de capitaliser les pratiques et de les généraliser auprès de l'ensemble des réseaux. D'autres partenaires pourraient

venir s'y greffer», in-

dique Marc Olagnon.

En 2004, les plateformes avaient financé et accompagné 33 % de femmes ; un pourcentage passé à 34 % en 2006. Une progression encore très lente, qui pourrait connaître un coup d'accélérateur grâce à ces actions.

Violette Queuniet

### Questions à René Didi



## Faire porter l'effort sur l'accompagnement

RENÉ DIDI, DIRECTEUR ADJOINT À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE, EST RESPONSABLE DE LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

### Pourquoi les Caisses d'épargne sont-elles partenaires des études sur l'entrepreneuriat féminin de France Initiative ?

La loi du 25 juin 1999 a doté les Caisses d'épargne du statut coopératif et, depuis 2001, elles consacrent une partie de leur résultat à financer des missions d'intérêt général. L'aide à la création d'activités de personnes en marge du marché du travail, grâce au microcrédit, est l'une des actions majeures menées dans ce cadre. L'entrepreneuriat féminin se caractérise souvent par ce type de problématique sociale dans laquelle nous pouvons jouer un rôle, en complément des réseaux d'accompagnement. Lorsque France Initiative nous a demandé de participer aux deux études, nous nous sommes donc sentis concernés.

### Quels enseignements tirez-vous de cette dernière étude ?

Je constate que le passage de l'idée initiale à un projet structuré paraît plus difficile chez les femmes. L'effort doit donc porter sur la toute première phase d'accompagnement. La banque intervient en fin du processus d'accompagnement ; elle ne peut donc pas agir directement sur la genèse du projet. Nous pouvons par contre soutenir des initiatives favorisant cette phase de maturation.

### Les Caisses d'épargne comptent-elles mettre en place une politique particulière vis-à-vis des femmes créatrices ?

Pas spécifiquement, car nous avons mis en place des « parcours confiance », qui permettent d'accompagner des personnes créant leur activité quand elles n'ont pas accès au financement bancaire classique. Les créatrices dans cette situation peuvent y accéder. Il existe aujourd'hui une quinzaine d'associations Parcours confiance. D'ici à 2008, chaque Caisse d'épargne en aura une. Leur spécificité est de tisser des liens avec les réseaux d'accompagnement et de prendre le temps d'accompagner les créateurs de la phase de démarrage à la stabilisation de la création. Dans ce dispositif, les micro-entrepreneurs bénéficient de microcrédits à taux préférentiels, de tarifs avantageux sur les services bancaires, de lignes de trésorerie, etc. Cette approche spécifique peut conduire les conseillers bancaires à mieux prendre en compte les particularités des créatrices, notamment les incidences de leurs responsabilités familiales.

## Partenaire

**FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISE : UN COUP DE PLATEFORMES L'ONT COMPRIS**



**En France, la part des femmes dans la création d'entreprises n'est que de 29,8 %\*. Les causes, culturelles ou sociologiques, sont bien connues : les charges familiales pesant majoritairement sur leurs épaules, des choix professionnels plus restreints qui limitent le champ de création, un moindre apport personnel... Lever ces freins, inciter les femmes à passer à l'acte, les accompagner dans l'élaboration de leur projet et agir sur les représentations : c'est le rôle des associations qui se consacrent sur le terrain à l'égalité entre sexes et qui veulent promouvoir la création d'entreprises par les femmes. Ces structures mènent de plus en plus des actions avec les plateformes impliquées sur le sujet : opérations de sensibilisation, animations de tables rondes, séances d'information, concours, clubs de créatrices, valorisation de créatrices, etc. En retour, elles orientent les porteuses de projets vers les plateformes. « Les plateformes s'inscrivent dans un territoire donné en accompagnant et en finançant les femmes et les hommes dans leur projet. Nous pouvons avoir des approches spécifiques vers telle ou telle cible à potentiel sur un territoire, sans grands bouleversements mais en se basant sur ces partenariats », soutient Marc Olagnon, adjoint à la déléguée générale.**

\* Source : Insee, enquête SINE 2002.

## es de terrain

**S PAR LES FEMMES, C'EST FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT. BEAU-  
ET S'ASSOCIÉ À DES ACTIONS MENÉES PAR D'AUTRES ACTEURS.**



### ■ UN CONCOURS RÉGIONAL Cré-Entreprendre Initiative

« Certains projets étaient au-dessus du lot et ce sont eux que nous récompensons ce soir. Mais toutes les créatrices qui ont participé au concours ont su franchir les obstacles. Bravo à toutes et longue vie à leurs entreprises ! » En dévoilant le palmarès du prix *Entreprendre au féminin*, en présence du préfet de Région et du directeur régional de la Caisse des Dépôts, le 11 décembre, Marie-Marguerite Dufay, première vice-présidente de la Région Franche-Comté, a exprimé le sentiment du jury qu'elle présidait. Elle a aussi résumé le parcours de la combattante que représente la création d'entreprises, tout en donnant des raisons d'oser à l'assistance venue nombreuse. Séquence émotion, ensuite, lors de la remise du premier prix à Célia Bidaut et Géraldine Robert, créatrices d'une agence de coaching en décoration installée à Vesoul ; du deuxième prix à Sylvie Begot, dont la société réalise des systèmes logiciels de mesure de température à Chauv (90) ; et du troisième à Bettina Suffanti, qui vient d'ouvrir un pressing écologique à Fraisans (39). Ajoutez à cela trois prix « coup de cœur » attribués par des partenaires aux créatrices d'une exploitation héliicole (Agefiph), d'une société spécialisée dans les menuiseries en alu (Banque populaire) et d'une agence de communication (Crédit agricole)... Et l'on aura vite compris les vertus d'un tel concours !

**Opération réussie**, donc, pour ses organisateurs. C'est en travaillant ensemble sur le FGIF que Cré-Entreprendre Initiative et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité ont appris à se connaître et cette dernière s'est tournée vers la plateforme lorsqu'elle a souhaité organiser, en 2006, la première édition d'un concours valorisant des créatrices. L'objectif de la Délégation est d'orienter les créatrices vers les structures d'accompagnement. La plateforme Cré-Entreprendre Initiative monte l'opération, avec l'appui de Haute-Saône Initiative et du fonds territorial Franche-Comté active. Elle bénéficie d'un financement total de 50 500 euros (Délégation aux droits des femmes, Caisse des Dépôts, Région, FSE). « La Délégation est d'abord un partenaire qui apporte ses réseaux qui enrichissent notre action », estime Philippe Vogne, directeur de Cré-Entreprendre Initiative. La plateforme, qui affiche 36 % de femmes parmi les créateurs accompagnés et qui a délivré 15 FGIF en 2007, veut encore mieux faire. Sensibilisé à l'approche par genre, Philippe Vogne déclare « veiller désormais aux points d'achoppement de la création par les

femmes, par exemple leur réticence fréquente à investir, censurant ainsi le développement futur de leur entreprise ». De son côté, Danièle Dulmet, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité, apprécie la mobilisation générée par le concours : 74 candidates en 2006, 86 en 2007, la présence de deux partenaires bancaires supplémentaires et des réseaux d'accompagnement très sensibilisés à la question de la création au féminin. Outre le souhait de pérenniser le concours, elle a un autre projet : travailler sur la reprise d'entreprises, notamment par les filles d'artisans. De quoi alimenter le partenariat avec Cré-Entreprendre Initiative...

### ■ ATELIERS DE SENSIBILISATION Gironde Initiative

Cela fait quelques années que Gironde Initiative et le Centre d'information départemental sur les droits des femmes et des familles de Gironde (CIDFF) travaillent ensemble. Le CIDFF a développé des compétences pour accompagner de façon personnalisée des femmes vers la création d'entreprises en prenant en compte l'influence des représentations et des freins. Son partenariat avec la plateforme s'est formalisé début 2007, le CIDFF devenant antenne agréée. Ensemble, ils proposent des ateliers de sensibilisation et d'apprentissage à la création et reprise d'entreprises. Ils ont lieu à chaque fois sur un territoire différent afin d'apporter de la proximité et un éclairage économique territorial. Au programme : méthodologie, explications sur le financement, témoignage d'une chef d'entreprise invitée par le CIDFF ou Gironde Initiative. « Le contenu s'adresse à tout le monde. Mais si on ne cible pas sur les femmes, elles ne viennent pas. Elles ont des projets, mais manquent de confiance et craignent le jugement des autres. Notre travail est de démontrer qu'un projet, même s'il n'est pas dans la continuité d'une expérience professionnelle, peut être viable », indique Marie-Françoise Raybaud, chargée de mission entreprises au CIDFF Gironde.

**Le premier atelier**, qui a eu lieu à Créon mais en zone rurale, a été un succès avec vingt personnes présentes et deux heures d'échanges. « Il existe un vivier inexploité de femmes créatrices », soutient Franck Maurras, directeur de la plateforme qui affiche déjà 40 % de femmes parmi les bénéficiaires de prêts d'honneur et souhaite monter à 50 %. « Les femmes présentes ont demandé à bénéficier d'un entretien individuel pour approfondir leur projet. Après, nous nous partageons les rôles : le CIDFF réalise l'étude de faisabilité, nous prenons la suite pour le bouclage financier et le suivi post-crédation. Notre but, avec ce partenariat, est de proposer un parcours complet et sécurisé avec des professionnels. »

*À Besançon, le 14 décembre : les lauréates du concours *Entreprendre au féminin* et les partenaires de l'opération.*

*Réunion de Gironde Initiative et du CIDFF, à Créon. Franck Maurras (Gironde Initiative) et Marie-Françoise Raybaud (CIDFF Gironde) entourent Sylvie Laoué, créatrice d'entreprise.*



## ENTREPRENDRE AU FÉMININ

Pour la mise en place de ces ateliers, la plateforme a bénéficié d'une subvention de 7 600 euros de la part de la Délégation régionale aux droits des femmes.

### ■ AILES POUR ELLES Pays de Guingamp Initiative

Dans le cadre du programme Equal, a été créé dans les Côtes-d'Armor le réseau Ailes, destiné à soutenir les femmes dans l'élaboration de leur projet ou dans le développement de leur activité économique. Le réseau réunit plusieurs partenaires : le CIDFF, la Délégation aux droits des femmes, l'Adie, le pays Centre-Ouest Bretagne, la chambre de métiers de Dinan et la Boutique de gestion Côtes-d'Armor. La plateforme Pays de Guingamp Initiative, adossée à la Boutique de gestion (BG), s'est à son tour impliquée dans cette action. Avec sa casquette de responsable de la BG, Nathalie Kergal organise depuis mars 2006 des ateliers à destination des femmes. « Nous abordons la conciliation des temps, le travail sur l'environnement familial et personnel. Les femmes y retrouvent aussi les thèmes propres aux étapes de la création d'entreprises. Les femmes hésitent plus que les hommes à parler de leur projet, à ouvrir les portes. Cette action crée de la motivation et de la stimulation », indique-t-elle.

**Sous sa casquette** d'animatrice de la plateforme, elle se rend compte que son approche des projets a évolué. Et qu'elle peut faire évoluer les projets. « J'ai reçu récemment un repreneur d'un commerce alimentaire qui voulait créer une EURL, avec son épouse comme conjoint collaborateur. Au vu des résultats passés, le choix de l'EURL aurait posé des problèmes à terme. Par ailleurs, l'épouse avait une expérience de l'agro-alimentaire. J'ai proposé une SARL en cogérance à 50-50. Ce qu'ils ont fait et ils ont eu deux prêts d'honneur au lieu d'un. »

### ■ DE LA FORMATION AU MENTORAT VNEI

Dirigée par Sylvie Beugnet, Versant Nord-Est Initiative (VNEI) a une sensibilité particulière vis-à-vis de la création d'entreprises au féminin et participe à de nombreuses manifestations. Elle est partie prenante depuis sept ans d'un programme financé par le FSE et la communauté urbaine de Lille, qui consiste en un suivi post-crédation des femmes pendant trois ans. Avec d'excellents résultats.

Son partenariat avec Initiatives Plurielles fonctionne bien. L'association oriente les créatrices de Roubaix et ses environs vers VNEI (comme elle le fait vers Initiative Clé, à Lille) dès que le besoin de financement dépasse celui de l'Adie. À l'inverse, VNEI peut envoyer vers Initiatives Plurielles des créatrices qui doivent travailler sur leur projet. Sylvie Beugnet intervient dans les formations organisées par Initiatives Plurielles sur la gestion de projet et présente les activités de la plateforme. « Ces interventions ont un impact très positif sur les créatrices », indique Loïc Brabant, codirecteur d'Initiatives Plurielles. Lui-même participe aux comités d'agrément. Récemment, ils ont animé ensemble une table ronde au salon Créer de Lille.

**Même si les projets des femmes** conseillées par Initiatives Plurielles ont peu de besoins en financement, des dossiers sont suivis en commun avec l'une ou l'autre plateforme. Initiatives Plurielles et VNEI se retrouvent dans une philosophie commune. « Initiatives Plurielles est très pointue sur le réseautage. L'association a mis en place un club de créatrices. Les



femmes y retrouvent une dynamique. La structure accueille aussi des femmes qui en sont au stade de l'idée. La mise en œuvre prend davantage de temps, jusqu'à deux ans. Mais il y a de belles réussites, comme celle d'une femme qui a créé une activité de traiteur de pâtisseries orientales et que nous avons suivie à deux, en lui permettant de cheminer à son

rythme », explique Sylvie Beugnet. L'association a démarré en 2007 un programme de mentorat des créatrices par des chefs d'entreprise femmes, la marraine ayant pour mission de développer les compétences en management de la créatrice. Une créatrice accompagnée par VNEI fait partie de ce réseau de marraines.

### ■ IDÉES D'ELLES Aa Lys Audomarois Initiative

« À l'accueil de la CCI, il y a autant d'hommes que de femmes qui se présentent pour créer leur entreprise. Au final, on se retrouve avec moins d'un tiers de femmes créatrices. » Ce constat de Frédéric Blin, chargé de mission à la CCI Grand Lille et animateur de Aa Lys Audomarois Initiative, a conduit la CCI, la chambre de métiers et l'association Galilée à mettre en place un parcours collectif de sensibilisation et de formation à la création d'entreprises ciblé sur les femmes et baptisé Idées d'Elles. Il est financé par la délégation aux droits des femmes, le FSE et la Région Nord-Pas-de-Calais. Cinq personnes l'ont suivi en 2006 (trois ont créé leur activité), une dizaine cette année. Frédéric Blin intervient dans plusieurs modules et présente les outils financiers de la plateforme (prêt d'honneur, FGIF). Parallèlement, il accueille les créatrices qui relèvent de la CCI pour un accompagnement individuel à la création proprement dite.

**Dans son métier d'accompagnateur**, il n'hésite pas à poser des questions sur la conciliation des temps, à tenir compte des problèmes de mobilité (peu de bus sur ce territoire et des femmes qui laissent la voiture à leur mari). « On intègre la voiture dans le prévisionnel de l'entreprise et on réfléchit à des solutions s'il y a des problèmes de garde d'enfant », indique Frédéric Blin, qui confirme que les femmes « consacrent souvent plus de temps à leur projet et sont plus ouvertes au conseil que les hommes ».

V. Q.



Réunion d'information sur le parcours collectif 2007 mis en place par Idées d'Elles.

Jeissop dossier



## Événements

# Entrepreneurs à l'honneur

COMMENT VALORISER LES ENTREPRENEURS AIDÉS PAR UNE PLATEFORME ? RÉPONSE PAR L'EXEMPLE AU CHEYLAS ET À LIMOGES.

La mise à l'honneur des créateurs aidés et la création d'événements leur permettant de faire connaissance avec d'autres entrepreneurs font partie du cœur de métier des plateformes, qui innovent sans cesse pour renouveler l'exercice. Où l'on voit que le prêt d'honneur de croissance et le développement durable sont de plus en plus au cœur des actions menées par les plateformes France Initiative...

### ALPES GRÉSIVAUDAN INITIATIVES

#### Des rencontres prometteuses

À 26 ans, Mickaël Roth a créé son entreprise de récupération des eaux de pluie : ses citernes enterrées permettent aux particuliers de stocker ces eaux et de les utiliser pour les besoins du jardinage. Son projet qui permet d'économiser l'eau, ce créateur aidé par Alpes Grésivaudan Initiatives (AGI) a pu l'exposer longuement à Robert Sorel, patron de Batimmo, maître d'ouvrage dans le bâtiment, lui-même ancien président d'AGI, et toujours actif dans la plateforme. C'était le but de la Soirée des entrepreneurs du Grésivaudan, organisée le 29 novembre dans la salle polyvalente du Cheylas, près de Grenoble, que de permettre à de jeunes entrepreneurs de discuter avec des chefs d'entreprise expérimentés.

Autre rencontre fructueuse : celle de Jean-Jacques Brosson, créateur de société PCB Elect, concepteur et fabricant de circuits imprimés, et d'Éric Vignaud, dont la société STPE fabrique des petits robots et des outillages techniques pour l'industrie. Passé le premier

moment où ils se sont perçus comme concurrents, ces deux créateurs innovants ont découvert leur complémentarité et ce qu'ils pourraient faire ensemble : les solutions techniques et les prix proposés par Jean-Jacques Brosson devraient permettre à Éric Vignaud de mieux se positionner sur son marché en termes de compétitivité.

Voilà deux retombées très concrètes de la soirée organisée par AGI. « Nous avons élargi la soirée des créateurs à tous les entrepreneurs engagés dans la plateforme », explique Yolande Vallée, sa directrice. Et comme AGI s'appuie sur six communautés de communes, les élus locaux, mais aussi les élus régionaux et généraux ainsi que le député-maire de Crolles s'étaient mêlés aux entrepreneurs pour découvrir les noms de tous ceux que la plateforme a aidés depuis son démarrage depuis bientôt dix ans : 209 au total. « Une vidéoprojection de présentation de leur nouvelle entreprise a donné un coup d'éclairage sur deux

associés d'une jeune société spécialisée dans les ossatures bois bioclimatiques que nous allons aider, cette fois, dans son développement, poursuit la directrice d'AGI. Notre prêt d'honneur leur permettra de financer une nouvelle embauche, prémisses à d'autres créations de postes en 2008. »



Yolande Vallée  
alpes.gresivaudan.initiatives@wanadoo.fr

### HAUTE-VIENNE INITIATIVE Un Salon d'entrepreneurs

D'habitude, ce sont les créateurs d'entreprises qui viennent chercher des solutions ou des produits dans les salons. Haute-Vienne Initiative a fait la proposition inverse à tous les entrepreneurs ayant bénéficié d'un prêt d'honneur de devenir exposants. Il fallait évidemment qu'ils puissent se libérer un jour dans la semaine, ce qui a freiné quelques ardeurs... Mais dix entrepreneurs sont allés jusqu'au bout et ont passé la journée du



Le 29 novembre, créateurs, partenaires et bénévoles d'Alpes Grésivaudan Initiatives, réunis au Cheylas.

Le 4 décembre, à Limoges : Stéphane Monchambert, conseiller du président de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne ; Antonio Machado, des Meubles de la Vayres (trophée « coup de cœur artisanat ») ; Ghislaine Jeannot-Pages, vice-présidente du conseil régional ; Jean-Pierre Gros, vice-président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Vienne ; Régine et Jim Elliott, de la Cité des insectes (« coup de cœur commerce »), de gauche à droite.

4 décembre dans l'espace Wilson, au centre-ville de Limoges, à présenter leur activité, à témoigner de leur parcours et à échanger avec leurs pairs. Et parmi ceux qui n'avaient pas de stand, certains ont apporté (bénévolement) leur contribution à l'organisation logistique (décoration, restauration, cocktail) du salon.

En face, les visiteurs étaient d'abord les banquiers et les élus locaux ou régionaux, parmi lesquels Ghilaine Jeannot-Pages, vice-présidente du conseil régional, déléguée à l'Économie sociale et solidaire – le conseil régional est en effet le principal financeur du budget d'accompagnement de la plateforme et un contributeur de premier plan du fonds de prêts d'honneur. « Au-delà de cette aide très significative, ce qui nous réunit d'abord est la volonté de ne pas laisser seuls les créateurs », a-t-elle expliqué.

Le Salon des entrepreneurs en est une belle illustration. Haute-Vienne Initiative avait invité tous les chefs d'entreprises du département ayant plus de dix salariés à venir leur rendre visite. « Nous les invitons systématiquement à tous nos événements. Cela participe du développement de nos partenariats privés. C'est un travail de longue haleine, mais ils commencent à venir », explique Meriem Jamaledine, chargée de mission.

En ligne de mire : le recrutement de nouveaux parrains, en priorité des chefs d'entreprise en activité. Une conférence sur le parrainage, organisée dans le cadre du salon, a permis à deux d'entre eux de marquer fortement leur intérêt. Qu'il s'agisse de permettre des rencontres entre entrepreneurs ou des échanges entre les créateurs aidés par la plateforme, ce premier salon a tenu ses objectifs. Un constructeur et une jeune entreprise de décoration intérieure ont ainsi trouvé des pistes pour travailler ensemble. Et comme il s'agissait d'abord de mettre en valeur les entrepreneurs qui ont bénéficié d'un prêt d'honneur, deux prix ont été décernés : le « coup de cœur artisanat », qui devait valoriser une reprise avec maintien des

emplois, selon les critères de la chambre de métiers et de l'artisanat, est allé à l'entreprise Meubles de la Vayres : cette fabrique de meubles en liquidation a été reprise au tribunal de commerce par ses salariés sous la forme d'une Scop, en maintenant les seize emplois ! Quant au « coup de cœur commerce » qui, selon les recommandations de la

CCI devait récompenser un commerce en zone rurale utilisant les nouvelles technologies, il a été attribué à Régine Elliott, créatrice de la Cité des insectes, un écomusée à vocation environnementale et entomologique, à Nedde, au cœur du plateau des Millevaches. ■

 Meriem Jamaledine  
pfii8701@magic.fr

*Soëlie Malgouyre  
(Initiative Sud Val-de-Marne) répond  
sur le stand aux  
porteurs de projets.*



## Salon des services à la personne

### Face aux créateurs d'entreprises

FRANCE INITIATIVE ÉTAIT PRÉSENT AU PREMIER SALON DES SERVICES À LA PERSONNE SUR LE STAND DE L'ANSP.

**P**articuliers en quête de solutions, institutionnels et entrepreneurs, installés ou en voie de se lancer, se sont pressés au premier Salon des services à la personne, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2007, au CNIT de Paris-la Défense. France Initiative était l'invité, à l'instar des autres acteurs de l'accompagnement, du stand de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), partenaire du mouvement. Les représentants des plateformes ou de France Initiative ont pu ainsi accueillir de nombreux porteurs de projets, à des stades très différents de leurs réflexions – certains très avancés dans le montage de leur entreprise, d'autres très en amont de la création. « Tous avaient des idées précises sur le type de service qu'ils veulent offrir », note Gyl Coppey, responsable des politiques publiques à France Initiative. Avec plus d'interrogations sur le comment que sur le financement : le choix de la forme juridique, la question de l'embauche de salariés, l'importance de l'agrément et plus généralement du cadre réglementaire, ou encore les sources des études de marché sont au cœur de leurs préoccupations.

Du financement, il fut question lors d'une conférence Oséo-France Initiative qui a accueilli plus de 200 personnes. « La combinaison d'un prêt à la création d'entreprise (PCE) et d'un prêt d'honneur permet de financer les besoins en trésorerie. Cela aide à l'entreprise de démarrer dans les meilleures conditions possibles et d'atteindre la maturité », poursuit Gyl Coppey. « Face à des projets de services à la personne, les plateformes pourraient s'inspirer du différé de six mois qu'autorise le PCE. Ce geste peu coûteux, couplé avec un suivi renforcé, assurerait aux créateurs un démarrage dans de meilleures conditions. Il faut donner à ces entreprises le temps de la réussite. »

Pour aider les plateformes à accueillir les porteurs de projets dans ce secteur et à bien connaître les caractéristiques du marché, France Initiative diffuse un guide, *L'Essentiel des services à la personne*, réalisé avec l'appui de l'ANSP et du Crédit mutuel et la collaboration de plateformes. Destiné aux animateurs et aux bénévoles qui ont à traiter de ces dossiers, il est disponible sur l'Intranet du réseau. ■



Avec le concours du  
Fonds Social Européen

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION Anne Chatauret

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-Michel Mestres (jmestres@france-initiative.fr)

A COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Violette Queuniet (dossier)

MAQUETTE • RÉALISATION Edire (Barbara Starita • Sylvie Truffaut)

PHOTOS rolphoto-fotolia.com (p. 3) • Vincent Colin (p. 4)

• DR (p. 1, 2, 5, 6, 7, 8)

IMPRESSION Imprimerie Mouquet 93350 Le Bourget

FRANCE INITIATIVE 55, rue des Francs-Bourgeois • 75181 Paris cedex 04

TEL. 01 40 64 10 20 • FAX 01 43 20 58 34

EMAIL info@france-initiative.fr

SITE INTERNET www.france-initiative.fr

ABONNEMENT ANNUEL 30 € • 3 € le numéro

ISSN 1951-9672

